

L'appel dans l'académie de Versailles en juin 2002

Comparaison France, académie, département, bassins désignés pour le GTI Orientation

<i>Commentaires succincts sur France/Académie</i>	2
<i>Sur le rapport décision d'orientation et réclamation</i>	2
<i>Tableaux des réclamations</i>	3
<i>Les quatre départements</i>	4
<i>La satisfaction des appels</i>	4
<i>La remise en cause</i>	4
<i>Remarques générales à propos des données chiffrées</i>	5
<i>Une succession d'étapes</i>	5
<i>Deux acteurs abstraits et une variabilité des acteurs concrets</i>	5
<i>Succession et paires</i>	5
<i>Existence, enregistrement et comptabilité</i>	6
<i>La phase de l'appel</i>	6
<i>L'appel en fin de 6^{ème} en juin 2002</i>	8
<i>L'appel en fin de 4^{ème} en juin 2002</i>	9
<i>L'appel en fin de 3^{ème} en juin 2002</i>	10
<i>L'appel en fin de seconde en juin 2002</i>	11
<i>Comparaison France-Versailles-Saint-Quentin</i>	12
<i>Comparaison France-Versailles-Evry</i>	13
<i>Comparaison France-Versailles-Nanterre</i>	14
<i>Comparaison France-Versailles-Cergy-Pontoise</i>	15

Commentaires succincts sur France/Académie

1/ A tous les niveaux, le taux d'appel est plus important dans l'académie de Versailles qu'en France.

A mettre sans doute en rapport avec les taux de redoublement dans l'académie.

2/ A tous les niveaux, le taux de satisfaction de l'académie est plus faible qu'en France.

3/ Le taux de remise en cause de la totalité des décisions d'orientation est finalement plus important dans l'académie qu'en France.

Sur le rapport décision d'orientation et réclamation

Nous avons rapproché dans les tableaux suivants, les taux des décisions de non passage dans la classe supérieure, des taux d'appel.

En sixième et quatrième la notion de « non passage » peut sembler simple, il devrait s'agir des décisions de redoublement. Au niveau des statistiques France il apparaît malgré la réglementation, un taux de décisions dénommé « autres ». Nous avons donc décidé que le taux de non passage serait le complémentaire du taux de passage dans la classe supérieure.

Pour la troisième, il y a en fait une répartition des élèves entre diverses voies après la troisième. Mais notre expérience montre que les appels réclament le passage en seconde générale et technologique. Aussi le taux de non passage sera là aussi le complémentaire des décisions d'orientation vers la seconde générale et technologique.

Enfin au niveau de la seconde, le palier le plus complexe, nous avons également calculé le complémentaire du passage en première, alors que les familles peuvent faire appel pour une série de première particulière tout en ayant eu une orientation pour une autre première.

Dans les tableaux qui suivent nous avons calculé un taux de réclamation. Habituellement on calcul simplement le taux d'appel, soit le rapport entre les demande de passage en commission d'appel par rapport à l'effectif total. Ce taux est bien entendu très faible. Il nous semble intéressant de calculer qui mesure la « réclamation », la résistance des familles : par rapport à ceux qui sont susceptibles d'être mécontents, ceux qui ont reçu une décision de non passage, combien demandent à passer en appel. Ce taux n'est qu'une approximation de la mesure de cette résistance. D'un côté, il y a des familles qui ont demandé le « non-passage », de l'autre certaines vont avoir gain de cause à l'issue de la rencontre avec le chef d'établissement, ou bien vont accepter cette décision.

Tableaux des réclamations

France

	effectif du niveau	taux de non passage	effectif calculé	taux d'appel	effectif	taux de réclamation
sixième	633 913	9,4	59588	0,84%	5315	8,92%
quatrième	619 253	9,6	59448	1,01%	6276	10,56%
troisième	580 475	35,1	203747	1,77%	10 257	5,03%
seconde	410 447	22,8	93582	3,32%	13 647	14,58%
total	2 244 088		416 365		35 495	8,52%

Académie

	effectif du niveau	taux de non passage	effectif calculé	taux d'appel	effectif	taux de réclamation
sixième	62 963	10,2	6422	1,79%	1 127	17,55%
quatrième	59 394	10,2	6058	2,08%	1 233	20,35%
troisième	56 131	39,6	22228	3,43%	1 924	8,66%
seconde	41 765	24,5	10232	4,61%	1 924	18,80%
total	220 253		44 941		6 208	13,81%

A tous les niveaux, l'académie de Versailles est plus restrictive que la moyenne française dans ses autorisations à passer dans la classe supérieure. C'est particulièrement importante à la fin du collège avec un écart à la moyenne de 4,5 points.

Ceci peut expliquer les taux d'appel plus importants dans l'académie que les taux d'appel moyens en France. On peut remarquer que les taux d'appel vont en s'accroissant plus on « monte » dans le système. Au collège, le taux académique est le double des taux moyens. Cet écart se rétrécit en seconde, mais reste supérieur.

Le taux de réclamation, qui rapporte le taux des appelants aux familles qui n'ont pas reçu une autorisation à passer dans la classe « normale supérieure », est aussi plus important que celui que nous avons calculé pour les moyennes nationales. Il permet de nuancer très fortement la progression tendancielle du taux d'appel dans le système.

Si on ordonne les taux de réclamation du plus faible au plus fort, on obtient pour la France la suite :

Troisième, sixième, quatrième, seconde.

Et pour l'académie :

Troisième, sixième, seconde, quatrième.

Avec des valeurs très supérieures là encore.

Ceci signale un désaccord, et une manifestation par les familles de celui-ci beaucoup plus fort dans l'académie que la moyenne française.

Les quatre départements

Les quatre départements présentent des résultats qui vont dans le même sens que celui de l'académie par rapport à la moyenne française. Mais leurs résultats ne sont pas identiques. Il y a une grande variabilité des résultats autour de la moyenne académique.

Nous ne développerons pas ici les remarques qui supposeraient de produire des calculs équivalents à ceux que nous venons de proposer pour comparer l'académie à la France.

La satisfaction des appels

A tous les niveaux, les commissions d'appel de l'académie sont plus restrictives que la moyenne nationale. En cela on peut dire que les commissions d'appels suivent plus les positions prises par les conseils de classe.

La remise en cause

Nous proposons donc un nouveau taux qui estime l'effet des décisions des commissions d'appel favorables à la famille par rapport à la totalité des propositions d'orientation formulées par les conseils de classe.

Et là on peut remarquer que malgré la moindre satisfaction des appels, au bout du compte l'académie se caractérise par un taux de remise en cause supérieur à celui de la France et cela à tous les niveaux. Ce taux varie et augmente dans la montée dans le système en parallèle du taux de désaccord.

Mais au final il faut constater que ce taux varie de 0,39 à 1,41, pour la France avec comme taux général de 0,7. Pour l'académie la variation est de 0,81 à 1,9, et pour la moyenne 1,16. Autrement dit à peu près une décision sur cent est modifiée par le rôle de la commission d'appel !

Remarques générales à propos des données chiffrées

L'analyse des données chiffrées concernant les différentes étapes de la procédures d'orientation et d'affectation peut nous indiquer des éléments concernant la satisfaction des familles, l'un des axes de réflexions proposés aux quatre bassins d'éducation.

Quelques remarques préalables doivent être faites.

Une succession d'étapes

On appellera « étape » les moments, les actes des différents acteurs, qui sont prévus par les procédures réglementaires et qui se manifestent par une trace écrite.

Ces étapes se succèdent et aboutissent dans le temps à une inscription et une présence de l'élève dans un lieu donné, un établissement, une section professionnelle, une classe. Cette série d'étapes commence donc avec la formulation du vœux d'orientation par la famille au cours du deuxième trimestre, et se termine par l'inscription dans un établissement.

Deux acteurs abstraits et une variabilité des acteurs concrets

Si ces étapes se succèdent, elles sont aussi le produit, l'acte de l'un des deux acteurs, que l'on peut dénommer simplement, la famille d'un côté, et l'institution scolaire de l'autre, tout en sachant qu'à chaque étape, l'acteur concret peut différer. Notamment du côté de l'acteur « institution scolaire » on aura une très grande variation de l'acteur concret : le conseil de classe, le chef d'établissement d'origine, la commission d'appel, l'inspecteur d'académie, le chef d'établissement d'accueil.

Cette variation des acteurs indique que la notion de satisfaction peut être très fluctuante selon les acteurs concrets qui portent des logiques différentes bien sûr. Le chef d'établissement d'origine et le chef d'établissement d'accueil n'ont sans doute pas le même point de vue. Ceci suppose que du côté de la famille, on peut aussi se dire que cet acteur recouvre en fait plusieurs acteurs concrets différents, notamment la distinction parent/enfant. Et l'on peut également penser que la satisfaction de la famille varie, et dépend de la nature de l'acteur auquel elle répond ou qu'elle s'adresse.

Succession et paires

La succession des étapes amène également l'idée de paires. Ces étapes ne sont pas indépendantes, elles forment des paires, elles se « justifient » l'une l'autre. Elles sont demande et réponse. Elles ne sont pas que l'énoncé d'un état, elles ont ce que l'on appelle une fonction pragmatique. Leur énoncé est un acte social. Mais de plus, il s'agit d'un acte à double fonction. C'est une réponse à l'acte précédent, et une demande adressée à l'autre acteur.

La formulation de la proposition d'orientation par le conseil de classe au deuxième trimestre, est une réponse à la demande de la famille, mais également une demande adressée à la famille concernant ce qu'elle formulera au troisième trimestre.

Et ainsi au troisième trimestre, la famille « répond » au conseil de classe du deuxième trimestre, et demande une réponse favorable au troisième trimestre de la part du conseil de classe.

Existence, enregistrement et comptabilité

Si toutes les étapes sont prévues dans la procédure, et si elles se concrétisent dans une trace écrite, il faut aussi remarquer que toutes ces traces ne sont pas comptabilisées. Ainsi aucune comptabilité n'est faite concernant la « nouvelle » étape (créée en 92, il y a 10 ans) de la phase de recours. Combien de familles demandent à rencontrer le chef d'établissement ? Combien de décisions favorables à la famille sont prises à l'issue de cette rencontre ? Nul ne le sait.

Il s'agit d'une phase très mal ressentie par les enseignants, et très délicate pour les chefs d'établissement. Mais l'absence de données chiffrées peut aussi donner libre cours à toutes rumeurs.

Enfin sur la nature de l'enregistrement, il faut remarquer que pour l'appel, nous disposons globalement du relevé en nombre des demandes des familles (pas de la nature), et du nombre des décisions favorables à la famille prise par la commission, mais là non plus de la nature de la décision. Or si ces précisions ne sont pas nécessaires pour les paliers de la sixième et de la quatrième, il n'en est pas de même pour les deux suivants.

Les statistiques d'orientation du troisième trimestre, que l'on considère habituellement comme portant sur les décisions d'orientation (c'est l'intitulé des colonnes dans les tableaux, aussi bien dans notre académie, qu'au niveau du ministère), ne mesurent en fait qu'une étape intermédiaire, celle de la formulation des propositions d'orientation. Après cette étape « formulation des propositions en cours de conseil de classe, il y a en fait trois autres étapes où des « décisions d'orientation » sont prises :

- L'acceptation de la proposition par la famille, ce qui la transforme en décision d'orientation.
- La décision que le chef d'établissement prend à l'issue de la rencontre avec la famille.
- La décision de l'inspecteur d'académie à l'issue de la commission d'appel. Statutairement la commission d'appel est présidée par l'inspecteur d'académie qui prend la décision.

Bien entendu, les modifications opérées par les deux dernières étapes sont très faibles globalement, avec de grandes variations sur le territoire, mais également des perceptions très différentes selon les acteurs, et l'absence de données chiffrées peut, là aussi, donner libre cours à toutes rumeurs.

La phase de l'appel

Le travail qui suit porte sur la deuxième phase du recours possible pour les familles : la commission d'appel.

Nous avons des données chiffrées de juin 2002 aux quatre niveaux du territoire :

- France métropolitaine
- Académie de Versailles
- Et les quatre départements
- Les quatre bassins désignés

Ce document sera transmis aux quatre bassins de l'académie qui ont été désignés dans le cadre du GTI orientation pour réfléchir sur le pilotage du bassin.

Pour les quatre niveaux des paliers d'orientation (sixième, quatrième, troisième, seconde générale et technologique), nous avons trois chiffres :

- L'effectif total des élèves de ce niveau et pour lequel une proposition d'orientation a été formulée pour chacun (depuis 1982, tout élève doit recevoir une proposition d'orientation scolaire selon les voies de formation possibles à chaque niveau)
- L'effectif des élèves pour lesquels les familles font appel (demande de dossier examiné en commission d'appel)
- L'effectif des élèves pour lesquels une décision conforme à la demande des famille a été prononcée lors de la commission d'appel.

Traditionnellement des pourcentages sont calculés pour caractériser différents taux :

- Le taux d'appel, le nombre des demandes d'appel par rapport à l'effectif total des élèves du niveau concerné.
- Le taux de satisfaction, le rapport des décisions favorables à la famille aux réclamants

Nous proposons de déterminer un nouveaux taux : le taux de remise en cause des conseils de classe (dans les tableaux nous l'avons dénommé « taux de remise en cause des décisions »). Il s'agit de rapporter le nombre des décisions favorables à la famille prise par les commissions d'appel, à l'effectif total des élèves, c'est-à-dire au nombre de toutes les propositions d'orientation formulées par les conseils de classe au troisième trimestre.

Sur le terrain on constate qu'au cours des années, le fonctionnement des commissions d'appel s'est amélioré et se fait maintenant sans trop de heurts. Un certain nombre de « rituels » dans leur organisation permet de réduire les tensions. Mais cette toujours possible remise en cause des « décisions des conseils de classe » pour l'enseignant est la plupart du temps ressentie comme un désaveu de son travail.

Il peut donc être important de relativiser le « pouvoir des commissions d'appel ». S'il y a modifications des décisions des conseils de classe, cela reste très marginal. Mais il n'est pas inintéressant n'ont plus d'observer la variabilité de cet « effet marginal ».

L'appel en fin de 6^{ème} en juin 2002

	Effectifs d'élèves au 3 ^e trimestre	Nombre d'appels formulés	Taux d'appels 01/02	Nombre d'appels satisfaits	Taux d'appels satisfaits 01/02	Taux de remise en cause des décisions
France métropolitaine	633 913	5 315	0,84%	2 445	46,00%	0,39%
Académie de Versailles	62 963	1 127	1,79%	512	45,43%	0,81%
Yvelines	17 594	277	1,57%	117	42,24%	0,66%
Saint- Quentin	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%
Essonne	15 669	221	1,41%	102	46,15%	0,65%
Evry	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%
Hauts de Seine	13 627	321	2,36%	130	40,50%	0,95%
Nanterre	2 498	63	2,52%	14	22,22%	0,56%
Val d'Oise	16 073	308	1,92%	163	52,92%	1,01%
Cergy	2269	53	2,34%	23	43,40%	1,01%
Pontoise	2510	53	2,11%	23	43,40%	0,92%
Cergy-Pont	4779	106	2,22%	46	43,40%	0,96%

Sources : - France métropolitaine : Ministère de l'Education Nationale – Bureau DESCO B1.

- Repères 2002

L'appel en fin de 4^{ème} en juin 2002

	Effectifs d'élèves au 3 ^e trimestre	Nombre d'appels formulés	Taux d'appels 01/02	Nombre d'appels satisfaits	Taux d'appels satisfaits 01/02	Taux de remise en cause des décisions
France métropolitaine	619 253	6 276	1,01%	3 157	50,30%	0,51%
Académie de Versailles	59 394	1 233	2,08%	581	47,12%	0,98%
Yvelines	16 715	355	2,12%	150	42,25%	0,90%
Saint-Quentin	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%
Essonne	14 351	318	2,22%	142	44,65%	0,99%
Evry	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%
Hauts de Seine	12 877	248	1,93%	118	47,58%	0,92%
Nanterre	2 239	55	2,46%	18	32,73%	0,80%
Val d'Oise	15 451	312	2,02%	171	54,81%	1,11%
Cergy	2462	58	2,36%	24	41,38%	0,97%
Pontoise	2313	26	1,12%	17	65,38%	0,73%
Cergy-Pontoise	4775	84	1,76%	41	48,81%	0,86%

Sources : - France métropolitaine : Ministère de l'Education Nationale – Bureau DESCO B1.

- Inspections académiques de chaque département ; 07/2000.
- Repères 2000

L'appel en fin de 3^{ème} en juin 2002

	Effectifs d'élèves au 3 ^e trimestre	Nombre d'appels formulés	Taux d'appels 01/02	Nombre d'appels satisfaits	Taux d'appels satisfaits 01/02	Taux de remise en cause des décisions
France métropoli- taine	580 475	10 257	1,77%	4 222	41,16%	0,73%
Académie de Versailles	56 131	1 924	3,43%	677	35,19%	1,21%
Yvelines	16 051	528	3,29%	203	38,45%	1,26%
Saint- Quentin	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%
Essonne	13 428	396	2,95%	143	36,11%	1,06%
Evry	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%
Hauts de Seine	12 006	498	4,15%	165	33,13%	1,37%
Nanterre	2 093	96	4,59%	28	29,17%	1,34%
Val d'Oise	14 646	502	3,43%	166	33,07%	1,13%
Cergy	2246	87	3,87%	22	25,29%	0,98%
Pontoise	2155	45	2,09%	17	37,78%	0,79%
Cergy-Pontoise	4401	132	3,00%	39	29,55%	0,89%

Sources : - France métropolitaine : Ministère de l'Education Nationale –
Bureau DESCO B1..

- Repères 2002

L'appel en fin de seconde en juin 2002

	Effectifs d'élèves au 3 ^e trimestre	Nombre d'appels formulés	Taux d'appels 01/02	Nombre d'appels satisfaits	Taux d'appels satisfaits 01/02	Taux de remise en cause des décisions
France métropolita ine	410 447	13 647	3,32%	5 781	42,36%	1,41%
Académie de Versailles	41 765	1 924	4,61%	793	41,22%	1,90%
Yvelines	12 271	532	4,34%	238	44,74%	1,94%
Saint- Quentin	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%
Essonne	10 230	374	3,66%	158	42,25%	1,54%
Evry	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%
Hauts de Seine	8 918	478	5,36%	185	38,70%	2,07%
Nanterre	1 559	64	4,11%	17	26,56%	1,09%
Val d'Oise	10 346	540	5,22%	212	39,26%	2,05%
Cergy	1638	76	4,64%	26	34,21%	1,59%
Pontoise	1675	58	3,46%	29	50,00%	1,73%
Cergy-Pontc	3313	134	4,04%	55	41,04%	1,66%

Sources : - France métropolitaine : Ministère de l'Education Nationale –
Bureau DESCO B1..

- Repères 2002

Comparaison France-Versailles-Saint-Quentin

	Effectifs d'élèves au 3 ^e trimestre	Nombre d'appels formulés	Taux d'appels 01/02	Nombre d'appels satisfaits	Taux d'appels satisfaits 01/02	Taux de remise en cause des décisions
--	---	--------------------------------	---------------------------	----------------------------------	---	--

Sixième

France mé	633913	5315	0,84%	2445	46,00%	0,39%
Académie	62963	1127	1,79%	512	45,43%	0,81%
Yvelines	17 594	277	1,57%	117	42,24%	0,66%
Saint- Quentin	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%

Quatrième

France mé	619253	6276	1,01%	3157	50,30%	0,51%
Académie	59394	1233	2,08%	581	47,12%	0,98%
Yvelines	16 715	355	2,12%	150	42,25%	0,90%
Saint- Quentin	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%

Troisième

France mé	580475	10257	1,77%	4222	41,16%	0,73%
Académie	56131	1924	3,43%	677	35,19%	1,21%
Yvelines	16 051	528	3,29%	203	38,45%	1,26%
Saint- Quentin	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%

Seconde

France mé	410447	13647	3,32%	5781	42,36%	1,41%
Académie	41765	1924	4,61%	793	41,22%	1,90%
Yvelines	12 271	532	4,34%	238	44,74%	1,94%
Saint- Quentin	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%

Total des appels						
France	2244088	35495	1,58%	15605	43,96%	0,70%
Académie	220253	6208	2,82%	2563	41,29%	1,16%
4 bassins	4	0	0,00%	0	#DIV/0!	0,00%

Comparaison France-Versailles-Evry

	Effectifs d'élèves au 3 ^e trimestre	Nombre d'appels formulés	Taux d'appels 01/02	Nombre d'appels satisfaits	Taux d'appels satisfaits 01/02	Taux de remise en cause des décisions
--	---	--------------------------------	---------------------------	----------------------------------	---	--

Sixième

France mé	633913	5315	0,84%	2445	46,00%	0,39%
Académie	62963	1127	1,79%	512	45,43%	0,81%
Essonne	15 669	221	1,41%	102	46,15%	0,65%
Evry	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%

Quatrième

France mé	619253	6276	1,01%	3157	50,30%	0,51%
Académie	59394	1233	2,08%	581	47,12%	0,98%
Essonne	14 351	318	2,22%	142	44,65%	0,99%
Evry	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%

Troisième

France mé	580475	10257	1,77%	4222	41,16%	0,73%
Académie	56131	1924	3,43%	677	35,19%	1,21%
Essonne	13 428	396	2,95%	143	36,11%	1,06%
Evry	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%

Seconde

France mé	410447	13647	3,32%	5781	42,36%	1,41%
Académie	41765	1924	4,61%	793	41,22%	1,90%
Essonne	10 230	374	3,66%	158	42,25%	1,54%
Evry	1		0,00%		#DIV/0!	0,00%

Total des appels						
France	2244088	35495	1,58%	15605	43,96%	0,70%
Académie	220253	6208	2,82%	2563	41,29%	1,16%
4 bassins	4	0	0,00%	0	#DIV/0!	0,00%

Comparaison France-Versailles-Nanterre

	Effectifs d'élèves au 3 ^e trimestre	Nombre d'appels formulés	Taux d'appels 01/02	Nombre d'appels satisfaits	Taux d'appels satisfaits 01/02	Taux de remise en cause des décisions
--	---	--------------------------------	---------------------------	----------------------------------	---	--

Sixième

France mé	633913	5315	0,84%	2445	46,00%	0,39%
Académie	62963	1127	1,79%	512	45,43%	0,81%
Hauts de Seine	13 627	321	2,36%	130	40,50%	0,95%
Nanterre	2 498	63	2,52%	14	22,22%	0,56%

Quatrième

France mé	619253	6276	1,01%	3157	50,30%	0,51%
Académie	59394	1233	2,08%	581	47,12%	0,98%
Hauts de Seine	12 877	248	1,93%	118	47,58%	0,92%
Nanterre	2 239	55	2,46%	18	32,73%	0,80%

Troisième

France mé	580475	10257	1,77%	4222	41,16%	0,73%
Académie	56131	1924	3,43%	677	35,19%	1,21%
Hauts de Seine	12 006	498	4,15%	165	33,13%	1,37%
Nanterre	2 093	96	4,59%	28	29,17%	1,34%

Seconde

France mé	410447	13647	3,32%	5781	42,36%	1,41%
Académie	41765	1924	4,61%	793	41,22%	1,90%
Hauts de Seine	8 918	478	5,36%	185	38,70%	2,07%
Nanterre	1 559	64	4,11%	17	26,56%	1,09%

Total des appels						
France	2244088	35495	1,58%	15605	43,96%	0,70%
Académie	220253	6208	2,82%	2563	41,29%	1,16%
4 bassins	8389	278	3,31%	77	27,70%	0,92%

Comparaison France-Versailles-Cergy-Pontoise

	Effectifs d'élèves au 3 ^e trimestre	Nombre d'appels formulés	Taux d'appels 01/02	Nombre d'appels satisfaits	Taux d'appels satisfaits 01/02	Taux de remise en cause des décisions
--	---	--------------------------------	---------------------------	----------------------------------	---	--

Sixième

France mét	633913	5315	0,84%	2445	46,00%	0,39%
Académie d	62963	1127	1,79%	512	45,43%	0,81%
Val d'Oise	16 073	308	1,92%	163	52,92%	1,01%
Cergy	2 269	53	2,34%	23	43,40%	1,01%
Pontoise	2 510	53	2,11%	23	43,40%	0,92%
Cergy-Pont	4779	106	2,22%	46	43,40%	0,96%

Quatrième

France mét	619253	6276	1,01%	3157	50,30%	0,51%
Académie d	59394	1233	2,08%	581	47,12%	0,98%
Val d'Oise	15 451	312	2,02%	171	54,81%	1,11%
Cergy	2 462	58	2,36%	24	41,38%	0,97%
Pontoise	2 313	26	1,12%	17	65,38%	0,73%
Cergy-Pont	4775	84	1,76%	41	48,81%	0,86%

Troisième

France mét	580475	10257	1,77%	4222	41,16%	0,73%
Académie d	56131	1924	3,43%	677	35,19%	1,21%
Val d'Oise	14 646	502	3,43%	166	33,07%	1,13%
Cergy	2 246	87	3,87%	22	25,29%	0,98%
Pontoise	2 155	45	2,09%	17	37,78%	0,79%
Cergy-Pont	4401	132	3,00%	39	29,55%	0,89%

Seconde

France mét	410447	13647	3,32%	5781	42,36%	1,41%
Académie d	41765	1924	4,61%	793	41,22%	1,90%
Val d'Oise	10 346	540	5,22%	212	39,26%	2,05%
Cergy	1 638	76	4,64%	26	34,21%	1,59%
Pontoise	1 675	58	3,46%	29	50,00%	1,73%
Cergy-Pont	3313	134	4,04%	55	41,04%	1,66%

Total des appels						
France	2244088	35495	1,58%	15605	43,96%	0,70%
Académie	220253	6208	2,82%	2563	41,29%	1,16%
4 bassins	17268	456	2,64%	181	39,69%	1,05%